

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes, le jeudi 12 juin 2020, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

Présents : Geneviève AIMASSO, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, , Jean Louis ELAIN, Michèle LAFFITTE, Philippe PERREIRA, Philippe SANCHOT, Colin SHERIFFS, Pascal VINCENT, Sandrine LE DREFF

Absents : Vincent DESPAGNE (Procuration donnée à Michèle LAFFITTE)

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Le Compte-rendu de la séance du 10 JUILLET 2020 est adopté à l'unanimité. Cependant une observation est à rajouter concernant le prix du livre sur la commune (le prix de 24€ évoqué en Conseil correspondant à un achat de gros, le prix de 26€ étant le prix normal)

ORDRE DU JOUR : FDAEC 2020  
Vote des subventions aux associations  
Situation COVID 19 et location de la salle pour le Yoga  
Nomination Titulaire et Suppléant Gironde Ressources  
Validation cahier des charges chemins blancs communaux  
Embauche d'un bureau d'étude pour l'étude de définition  
Projet Enfouissement du réseau  
Avancement CAB (Convention Aménagement du Bourg)  
Organisation Présentation du livre sur St Laurent du Bois  
Avancement dossier EPF

M. le Maire demande au Conseil son accord pour rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- 11) La désignation des délégués au sein du syndicat AGEDI
- 12) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 13) Demande de Subvention DETR pour la climatisation de la salle polyvalente
- 14) Questions diverses

Le Conseil accepte à l'unanimité

Avant de démarrer l'ordre du jour M. le Maire remercie l'équipe de déménageurs (Philippe Perreira, Sebastien Bolzon, Vincent Despaigne et Axel Dupebe) qui ont aidé à déménager le piano dans la salle des fêtes. Il remercie également Mme Troger pour ce don de piano.

M. le Maire annonce également qu'il a été élu vice-président de la CdC Rurales de l'Entre deux Mers chargé du développement économique et de l'urbanisme.

Afin de permettre au Conseil de prendre les décisions plus « éclairées », M le Maire présente une carte des terrains récupérés suite à la procédure « Bien sans Maître » ainsi qu'un tableau résumant les chiffres/estimations des projets en cours (annexés au compte rendu).

### 1) FDAEC 2020

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers des modalités du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2020 avec une subvention de 9 968.62 €.

Le Maire rappelle que la subvention ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement et qu'un autofinancement de la commune de 20% est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réaliser en 2020 l'opération suivante au nom du FDAEC 2020:

TRAVAUX DE CLIMATISATION SALLE DES FETES: 22 808.24 € HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

FDAEC 2020 : 9 968.62 € (44 %)

AUTOFINANCEMENT : 12 839.62 € (56%)

### 2) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à une discussion, le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

	<b><u>2020</u></b>
ACCA Chasse	600
AAPI	250
COM DES FETES	600
ASSOCIATION SPORTIVE DE PIAN	50
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAUVETERRE DE GUYENNE	100
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100
Les Clowns Stéthoscopes	100
CAUE	50
Secours Populaire	50
Resto du cœur	50
Ecole du Chat	50
ASPECTS	150

Une subvention supplémentaire sera allouée à ASPECTS pour l'édition des livres de la commune ainsi qu'au Comité des fêtes en cas de loto, organisé en novembre.

### 3) SITUATION COVID 19 ET LOCATION DE LA SALLE POUR LE YOGA

Le conseil Municipal décide, après discussion, de ne pas demander exceptionnellement de location pour l'utilisation de la salle par l'association Yoga-Ségur pour le saison 2019 – 2020 en raison du COVID.

#### **4) NOMINATION TITULAIRE ET SUPPLEANT GIRONDE RESSOURCES**

Délibération de désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° DE\_2017\_0223 en date du 13/04/17 approuvant l'adhésion de la commune/ EPCI à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- M. Colin SHERIFFS, Maire de la commune en qualité de titulaire
- M. Philippe SANCHOT, Conseiller en qualité de suppléant

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **5) VALIDATION CAHIER DES CHARGES CHEMINS BLANCS COMMUNAUX**

M. Sébastien BOLZON présente au Conseil le cahier des charges à valider par le Conseil concernant les travaux à réaliser sur les chemins blancs (annexé au compte rendu). M. le Maire remercie M. Bolzon et son équipe pour ce travail de fond, très important pour établir une programmation de travaux.

Le Conseil valide le document en proposant que les travaux puissent éventuellement être divisés en 3 lots (Chemin VC 6 Georget (lieu dit Larquette)/ Chemin VC 6 Georget (Lieux dits Foury et Georget)/Chemin VC 9 (lieu dit La Combe/Note) mais un prix doit également être demandé pour

faire la totalité en un lot en cas de différence de prix importante entre les deux options. M. le Maire s'occupe de lancer un appel d'offre aux entreprises locales.

## **6) EMBAUICHE D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE DE DEFINITION**

M. le Maire présente le devis du bureau d'étude de l'atelier provisoire (annexé au compte rendu) pour l'étude de faisabilité pour la création de logements locatifs sur 5 terrains communaux (5950 € HT). Il rappelle au Conseil qu'une subvention de 2 975 € de DETR a été obtenue pour ce dossier. Le conseil donne son accord à M. le Maire pour qu'il puisse signer le bon de commande.

## **7) PROJET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Le projet d'enfouissement des réseaux (HTA, basse tension et éclairage public) est présenté au Conseil Municipal :

Enfouissement de réseau de basse tension : pris en charge à 100% par le syndicat SDEEG

Enfouissement de réseau de l'éclairage public : 23 055.37 € HT – une demande de subvention DSIL a été faite et aussi l'intégration de ce poste dans l'aide spécifique de la CAB a été demandé (option un de la CAB). Le Conseil décide également de faire une demande auprès de SDEEG pour obtenir 20% d'aide.

Enfouissement de réseau HTA : 39 257.29€ HT – Ceci concerne l'entrée du bourg depuis Langon et la suppression d'un poteau et transformateur ainsi que la ligne haute tension allant vers l'église. Aucune subvention n'est possible pour cette partie de l'enfouissement. L'intégration de ce poste a également été demandée dans l'aide spécifique de la CAB (option un de la CAB).

Enfouissement du réseau télécom : 26 604.64€ HT – Une demande de subvention a été faite au Conseil Départemental (7515.81€ HT) qui devait être accordée au conseil permanente avant la fin de l'année.

M. le Maire demande au Conseil de statuer sur le principe de cet enfouissement en sachant que c'est une étape importante avant l'aménagement du bourg. Le Conseil donne donc un accord de principe et autorise M. le Maire de donner l'accord au SDEEG pour faire les démarches aux propriétaires pour passer les câblages sur les façades quand nécessaire. Concernant le HTA, la décision sera prise avec l'analyse des deux options de calage de la CAB (Convention Aménagement de Bourg).

Le Conseil donne également l'accord à M. le Maire pour demander 20% d'aide pour l'éclairage public au SDEEG.

### **DELIBERATION : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE 20% DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DE SDEEG**

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers des modalités de demande d'aide pour l'éclairage public de 20% auprès de SDEEG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de demander l'aide suivante :

Cout de l'opération:

Montant HT estimé

23 055.38 € HT

Maîtrise d'œuvre HT :	1 613.88 € HT
TVA	4 611.08 €
Montant Total TTC	29 280.34 €

PLAN DE FINANCEMENT (montant HT) :

SDEEG :	4 611.08 € (20 %)
AUTOFINANCEMENT :	20 058.18 € (80 %)

**8) AVANCEMENT CAB (CONVENTION AMENAGEMENT DU BOURG)**

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion en septembre est prévue pour le calage des aides de département pour ce projet. La commune pourrait recevoir 52 500 € d'aide spécifique pour toute partie de projet qui ne peut pas obtenir de l'aide classique du département. Il a été donc demandé deux versions pour le calage :

Version 1 : utilisation de la majorité de l'aide spécifique pour la partie enfouissement de réseau

Version 2 : utilisation de la majorité de l'aide pour la rénovation/reconstruction de l'atelier communal.

Concernant les radars pédagogiques, M. le maire informe le Conseil qu'une demande de subvention pourrait être faite à part permettant leur installation plus rapidement. Ayant déjà les devis, le conseil accepte donc de faire la demande lors de ce conseil.

DEMANDE DE SUBVENTION – INSTALLATION DE 2 RADARS PEDAGOGIQUES RD 672

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la possibilité de demande d'aide départementale dans le cadre de l'aménagement de sécurité pour le projet de mise en place de 2 radars pédagogiques sur le RD 672.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de demander la subvention suivante, et d'adopter le plan de financement suivant :

ACHAT de 2 RADARS PEDAGOGIQUES:	10 820.90 € HT
---------------------------------	----------------

Et d'adopter le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

Subvention Conseil Départemental (40% °+ 1.13 CDS) :	4 894.05 €
AUTOFINANCEMENT :	5 929.85 €

**9) ORGANISATION PRESENTATION DU LIVRE SUR ST LAURENT DU BOIS**

Geneviève AIMASSO et Hélène CASAGRANDE, suite à leur réunion avec l'association ASPECTS, ont présenté le déroulement pour l'inauguration du livre sur la commune (proposition d'invitation annexé au compte rendu). Le conseil valide l'organisation. Toutefois, M. le maire propose de contacter la Sous-Préfecture pour demander l'autorisation d'organiser un tel évènement avec le COVID.

**10) AVANCEMENT DOSSIER EPF**

Maison « Lelard » dans le bourg, acheté par l'EPF pour la commune – la commune peut avoir l'usufruit de la maison en versant 20% du prix d'achat à EPF. Le Conseil donne son accord mais souhaite attendre que le projet global de l'immeuble soit plus abouti avant de demander l'usufruit.

L'autre dossier en cours est à annuler car les propriétaires ne souhaitent plus vendre. Cette nouvelle remet en question le projet de restaurant/multiservices. D'autres pistes doivent donc être explorées.

## **11) LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT AGEDI**

### **Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE Monsieur Colin SHERIFFS , maire de St Laurent du Bois, domicilié à 4 Id la Fontaine, 33540 St Laurent du Bois ([mairie.stlaurentdubois@orange.fr](mailto:mairie.stlaurentdubois@orange.fr) : 06 66 55 11 22) comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

## **12) RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Comme la loi l'oblige, le Conseil Municipal fait des propositions pour la commission communale des impôts directs (annexé au compte rendu). M. le Maire se chargera de remplir le tableau et le transmettre aux services concernés.

## **13) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CLIMATISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Après avoir exploré plusieurs pistes pour rafraîchir la salle polyvalente en été, qui, en raison de ses baies vitrées et de son emplacement près du parking, la température à l'intérieur la rend inconfortable pendant les mois d'été, le Conseil Municipal souhaite installer un système de climatisation. Afin de rester dans une logique d'économie d'énergie, des contacteurs seront installés aux portes permettant une coupure de système si celles-ci restent ouvertes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De demander une subvention DETR  
et

D'approuver le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :  
TRAVAUX DE CLIMATISATION SALLE DES FETES:

22 808.24 € HT

FDAEC CONSEIL DEPARTEMENTAL 2020 :

9 968.62 € (44 %)

DETR : 7982.88 € (35%)  
AUTOFINANCEMENT : 4856.74 € (21%)

Et de mandater M. le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

#### 14) QUESTIONS DIVERSES

M. Pascal VINCENT fait part au Conseil Municipal d'un procédé pour enlever le calcaire de l'eau potable. Il enverra des informations complémentaires à la mairie. Le Conseil confirme que le calcaire dans l'eau est un vrai problème – une usine d'eau pour traiter l'eau en amont est en projet mais la date de réalisation de ce projet n'est pas encore connue.

La séance est levée à 21h40

#### Signatures :

Colin SHERIFFS

Geneviève AIMASSO,

Sébastien BOLZON,

Hélène CASAGRANDE,

Vincent DESPAGNE,  
(proc : Michèle LAFFITTE)

Jean Louis ELAIN,

Michèle LAFFITTE,

Sandrine Ledreff

Philippe PERREIRA,

Philippe SANCHOT,

Pascal VINCENT